Comité régional de l'habitat du 8 octobre 2010 Ordre du jour

- >Communication suite au bureau
- Avis sur deux demandes d'agrément pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de logements ou de structure d'hébergement
- ▶Présentation des nouvelles orientations de l'ANAH
- ➤ Programmation 2010 : avancement et perspectives fin d'année



Communication suite au bureau du CRH du 21 septembre

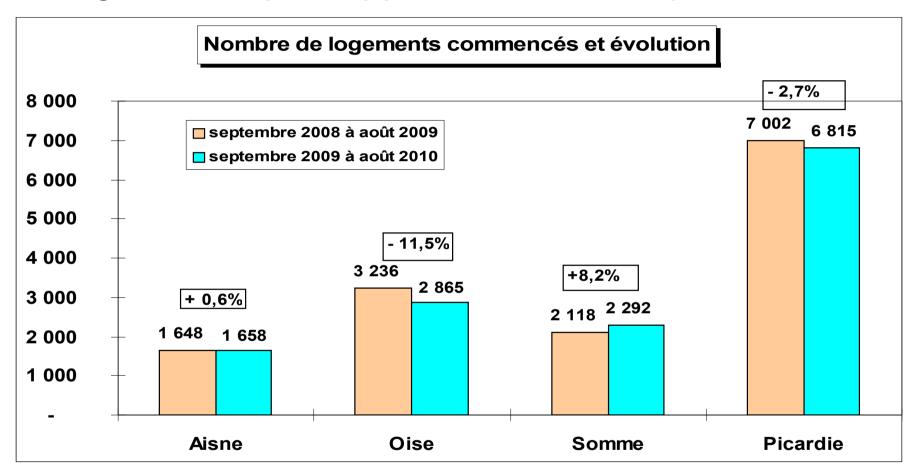
- évolution de la construction de logements
- ➤ rappel des conclusions du diagnostic énergétique du parc
- ➤ synthèse régionale des PDAHI
- ➤ réforme de l'enregistrement de la demande locative sociale
- >création d'un groupe de travail URH-Etat-Collectivités
- >avancement des conventions d'utilité sociale
- ➤ réforme de l'accession à la propriété



proposition de délégation au bureau du comité

Suites bureau 1 - La production de logements

Un nombre de logts commencés sur les 12 derniers mois en léger retrait par rapport aux 12 mois précédents,



mais une progression de 14,5% du nombre de logts autorisés (9447 contre 8 249) qui laisse entrevoir une reprise de la production.

Communication suite au bureau 2-

Rappel des conclusions du diagnostic énergétique du parc



Suite bureau 3- Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'intégration Stratégie régionale

- Améliorer l'observation et le pilotage des dispositifs d'hébergement et d'accès au logement
- ➤ Renforcer la coordination avec les partenaires
- ➤ Limiter I 'effet déport de la demande d 'asile dans
 I 'hébergement de droit commun par une meilleure gestion des places CADA
 - Améliorer l'accès au logement social en évaluant l'impact des différents dispositifs sur la fluidité
 - ▶Prendre en compte les besoins des publics spécifiques entre acteurs du dispositif AHI
 - ➢ Veiller à l'amélioration de la fluidité hébergement/logement et faciliter l'accès « accompagné » au logement

Synthèse des PDAHI : besoins complémentaires



Pour renforcer le dispositif de veille sociale

- dans le cadre de la mise en place au 15/9/2010 des SIAO,
 - pour le renforcement des accueils de jour.

Pour renforcement de la prise en charge médicosociale

- création de lits halte soins santé

Pour renforcer le dispositif d'hébergement généraliste :

- création places d'hébergement d'urgence,
- création de places d'hébergement d'insertion,

Synthèse des PDAHI : besoins complémentaires

- Pour renforcer l'offre de logement adapté et généraliser aux trois départements l'intermédiation locative :
- Aisne : 49 places en maisons relais en sus des 37 financées restant à ouvrir et développer l'intermédiation locative.
- Oise : 160 places dont 100 places maisons relais et 60 places résidences sociales
- Somme : 198 places dont 108 places maisons relais et 90 places résidences sociales

Suite bureau 4-

Réforme de l'enregistrement de la demande locative sociale

Objectifs:

- >simplifier les démarches des demandeurs,
- >améliorer la connaissance de la demande locative sociale

Les mesures :

- >depuis le 1er octobre 2010,
 - •un formulaire unique national de la demande et une liste de pièces justificatives limitative
 - •enregistrement de la demande et délivrance du n° unique sur la base du formulaire renseigné et d'une pièce d'identité
- ➤en mars 2011, nouveau système national d'enregistrement, un gestionnaire départemental désigné par le Préfet, produira notamment des statistiques quantitatives et qualitatives sur la demande.

Suite bureau 5-Création d'un groupe de travail URH – Etat - collectivités

Pour approfondir la réflexion sur les difficultés à produire en Picardie.

Une réflexion sera dans un premier temps conduite sur la situation département par département avant une synthèse à l'échelle régionale.



Suite bureau 6-Les Conventions d'Utilité Sociale État d'avancement

Les 17 bailleurs ayant leur siège dans la région, ont déposé leurs projets de convention, ces conventions devant être signées le 31 décembre 2010 au plus tard.

Deux bailleurs procèdent à la remise en ordre des loyers dans le cadre de la convention.



CUS synthèse régionale

Les démarches exemplaires :

- pour l'ensemble des organismes, des plans d'actions détaillés pour la qualité de service, une analyse approfondie de l'impact du vieillissement des locataires et des besoins d'adaptation du parc,
- ≻élaboration d'une véritable politique de mise en vente reposant sur l'analyse de la solvabilité des acquéreurs potentiels, la réalisation de travaux préalables, des mécanismes de sécurisation des accédants,
- ≻actions ciblées sur la réduction des charges des locataires,



recours à des entreprises d'insertion pour l'entretien des espaces communs.

CUS – synthèse régionale Le développement de l'offre de logements

Des engagements de développement de l'offre conformes aux enjeux identifiés dans l'Aisne et la Somme, mais insuffisants dans l'Oise.

Département	Engager	nents ar	nuels P	moyenne	rappel note			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	annuelle	d'enjeux
Aisne	446	400	380	370	380	370	391	300 à 400
Oise	600	545	495	495	495	495	521	900 à 1 000
Somme	323	396	461	440	440	440	417	400 à 500
Picardie	1369	1341	1336	1305	1315	1305	1329	1 600 à 1 900



CUS – synthèse régionale Les engagements de mise en vente de logement

Des engagements de mise en vente inférieurs aux objectifs dans la Somme

Département	Engageme en v	rappel note	
	Total	Moyenne annuelle	d'enjeux
Aisne	2 773	462	380
Oise	4 206	701	600
Somme	1 044	174	350
Picardie	8 023	1 337	1330



CUS – synthèse régionale

Les compléments à apporter

Une partie des projets de conventions à compléter ou amender, sur les points suivants :

- engagement sur la réalisation des Diagnostics de Performance Énergétique à l'échelle du bâtiment dans les 18 mois de la signature de la convention, et part des logements qui feront l'objet de travaux de rénovation thermique
- détail des actions en contrepartie de l'abattement de TFPB pour les logements situés en ZUS.





CUS – synthèse régionale

Avant signature des CUS, les négociations locales devront aboutir à :

- ➤un accroissement, dans l'Oise, des engagements de développement de l'offre,
- >un accroissement, dans la Somme, des engagements de mise en vente
- >des engagements plus ambitieux sur la réalisation des DPE, et la programmation des travaux de rénovation thermique
- ➢l'intégration dans le cahier des charges de gestion sociale des plans d'actions en contrepartie de l'abattement de TFPB en ZUS
- des engagements renforcés pour la mise en œuvre du droit au logement



Suite bureau 7-Réforme de l'accession à la propriété

Le constat : des dispositifs

- >nombreux, couteux et complexes
- ≻n'aboutissant qu'à une lente progression du taux de propriétaires (57% en 2005, 58% en 2009).

Les objectifs : lever les blocages

- >dispositifs plus incitatifs
- Prise en compte des spécificités de chaque territoire et des besoins des ménages.



Réforme de l'accession à la propriété

- 3 dispositifs complémentaires :
- ➤le Plan d'Épargne Logement : encourage la démarche d'épargne préalable
- Ple Prêt à Taux Zéro+ (PTZ+) : pour déclencher l'acte d'achat. Fusion du Pass Foncier, du PTZ actuel et du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, soit une aide de 2,6Md€
- ➢les aides personnalisées au logement : maintenues pour sécuriser la solvabilité des accédants.

Le prêt à taux zéro +

Principales caractéristiques :

- ≻ouvert à tous les primo-accédants sans condition de ressources,
- ➢plus attractif dans le neuf dans les zones tendues, renforcé dans l'ancien dans les autres zones,
- >prend en compte la performance énergétique des logements dans le neuf ou dans l'ancien.



Les caractéristiques du PTZ+

Montant du prêt : pourcentage du coût de l'opération, dans la limite d'un plafond.

Pourcentage et plafond variables selon :

- ➤ la localisation (4 zones)
- ➤ la performance énergétique du logement
- >la nature du logement : neuf ou ancien

Prêt remboursable sur une durée de 5 à 30 ans, en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Suite bureau 8-Compétences du bureau

Le CRH de Picardie a donné délégation à son bureau pour l'ensemble de ses compétences, à l'exception de celle portant sur la répartition des dotations entre territoires (réunions du CRH du 17 novembre 2006 et 27 janvier 2007).

Les compétences du CRH ont été étendues à l'émission d'avis sur les demandes d'agrément pour la maitrise d'ouvrage, et pour le bénéfice du dispositif Scellier en zone C.

Proposition: extension des délégations consenties au bureau aux avis sur les demandes d'agrément ci-dessus.



Demandes d'agrément relatives aux activités de maitrise d'ouvrage d'opérations pour le logement ou l'hébergement des personnes défavorisées

> société foncière d'habitat et humanisme

>association AFTAM



L'agrément des activités menées en faveur du logement des personnes défavorisées

Un nouveau régime d'agrément des activités menées en faveur du logement des personnes défavorisées :

≻régi par le Code de la Construction et de l'Habitation (articles L 365-1 et R365-1)

→applicable à compter du 1er janvier 2010, et obligatoire au 1er janvier 2011.



Le régime juridique des agréments

L'article L. 365-1 du CCH:

- ➢ définit les prestations conduites en faveur du logement des personnes défavorisées, qu'elles soient locataires ou propriétaires et concerne les prestations conduites par tout organisme sauf les organismes HLM et SEM;
- crée 3 catégories d'agrément.
 - 1. la maîtrise d'ouvrage
 - 2. l'ingénierie sociale, financière et technique
 - 3. l'intermédiation locative et la gestion locative sociale



3 catégories d'agrément

Maitrise d'ouvrage : agrément délivré par le ministre du Logement, après avis du CRH. Reconnaissance nationale pour les opérateurs qui ont une activité régulière de MO.

Ingénierie: délivré par le préfet de département (ou de région si intervention sur plusieurs départements) pour les activités de conseil, d'assistance et de soutien apportés aux particuliers (amélioration du logement, accompagnement social, assistance DALO, recherche de logements, commission d'attribution...)

Intermédiation et gestion locative sociale : délivré également par le préfet de département ou de région, pour les missions d'intermédiaire que jouent les organismes entre propriétaires et personnes défavorisées (location-sous-location, mandat de gestion, gestion de résidences sociales..)



L'agrément maitrise d'ouvrage

Concerne l'ensemble des opérations concourant au développement ou à l'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement des personnes défavorisées.

Critères de délivrance :

- ▶capacités financières, techniques et sociales de l'opérateur
- >niveau d'activité de l'organisme
- Pertinence du projet de développement de l'organisme au regard des besoins identifiés sur le territoire



Demande d'agrément de la société Foncière d'Habitat et Humanisme

La société

- produit des logts très sociaux par achat, rénovation ou construction.
- ▶finance ses projets par fonds propres (25%), subventions (35 à 40%) et prêts (35 à 40%) essentiellement de la Caisse des dépôts et Action Logement,

Capacités techniques et sociales de la société

Effectif: 18 salariés et de 10 bénévoles s'appuyant sur le réseau des associations locales H et H (en Picardie, une association dans l'Aisne et une dans la Somme).

Organisation:

- → identification des opérations et montage financier par les associations locales,
- ➤ validation de la faisabilité technique, financière et sociale par le comité d'engagement de la Foncière,
- >maitrise d'ouvrage de l'opération par la Foncière et location des logements par mandat de gestion à une AIVS, un administrateur de biens ou à une association locale Het H.



Patrimoine, activités et projets de développement

le patrimoine

- >national: 1886 logts dont 510 en structure
- >en Picardie: 2 logts PLAI à Tergnier et saint-Quentin

l'activité

≻nationale : livraison annuelle de 205, 211 et 237 logts de 2007 à 2009,

les projets de développement

>national : prévisions de livraison annuelle de 125, 87 et 116 logts de 2010 à 2012.

➤en Picardie : livraison de 20 logts (MR) à Soissons en 2011 (financé) et de 35 logts (MR/RS) à Amiens en 2012 (financement prévu en 2010).





Demande d'agrément de l'association AFTAM

Objet de l'association : maitrise d'ouvrage et gestion d'opérations de construction, d'acquisition, ou de réhabilitation de logements très sociaux (résidences sociales et pensions de famille), de structure d'hébergement et d'établissements médico-sociaux.



Capacités techniques et sociales de l'association et patrimoine

Effectifs: 1820 salariés.

Patrimoine total géré (dans le champ de l'agrément) :

- habitat: 56 FTM (12 000 places), 60 RS (7356 logts),
 13 pensions de famille (265 pl.),
- hébergement : 4 700 pl. (accueil des demandeurs d'asile, centre d'hébergement et hébergement d'urgence)
- secteur médico-social (hors agrément) : 1024 pl.

Patrimoine géré en Picardie : 4 FTM, 7 RS (705 logts), 3 pensions de famille (47 pl.), 1 CHRS (30 pl.).



Projets de développement en Picardie

Prévisions sur 3 ans

- Aisne

Laon : création d'une résidence sociale de 50 places et d'une pension de famille de 25 p, Soissons : création d'une pension de famille de 25p.

- Oise

Creil: création d'une pension de famille de 25 p.

- Somme

Longueau : création d'une résidence sociale et d'une pension de famille pour un total de 80p.
Pour les pensions de famille, projets devant faire l'objet d'agréments.

Présentation des nouvelles orientations de l'ANAH



Parc public Avancement de la programmation 2010

état d'avancement et perspectives d'année

principes de redéploiement des dotations



Programmation 2010 parc public

Rappel des critères nationaux de répartition du solde de la dotation :

- bilan au 15 septembre
- ▶ perspectives fin d'année arrêtées au 15 septembre
- respect des montants moyen de subvention par logement
- réorientation de la production vers les zones tendues

Parc public Avancement de la programmation au 17 septembre 2010

	objectifs 2010				avancement au 17 septembre 2010						
Territoire	PLUS PLAI	dont PLAI	PLS publics	TOTAL	PLUS PLAI	dont PLAI	Taux de réalisation PLUS-PLAI	PLS publics	Taux de réalisation PLS	TOTAL	Taux de réalisation
C.A. Saint Quentin	35	10	15	50	5	1	14%	25	167%	30	60%
C.A. Soissons	160	46	30	190	2	2	1%	0	0%	2	1%
Aisne hors délégation	180	54	30	210	0	0	0%	34	113%	34	16%
Total Aisne	375	110	75	450	7	3	2%	59	79%	66	15%
C.A Beauvais	170	56	130	300	6	0	4%	132	102%	138	46%
C.A. Compiègne	105	30	35	140	0	0	0%	0	0%	0	0%
CG Oise	625	220	200	825	129	1	21%	83	42%	212	26%
Total Oise	900	306	365	1 265	135	1	15%	215	59%	350	28%
Total Somme	450	135	160	610	112	19	25%	39	24%	151	25%
Picardie	1 725	551	600	2 325	254	23	15%	313	52%	567	24%
France entiére	93 000	27 500	37 500	130 500	29 811	8 981	32%	5 760	15%	35 571	27%

A ajouter, 10 et 15 PLS privés pour l'Aisne hors délégation et la Somme



Parc public perspectives PLUS-PLAI fin 2010

Des perspectives variables selon les territoires, et inférieures aux objectifs (500 logts) en PLAI.

Territoires	PLUS (yc PLUS-CD et PALULOS communales)	PLAI	Total PLUS - PLAI	Rappel objectifs PLUS- PLAI	Tx prévi. de réalisation des objectifs PLUS- PLAI
CA St Quentin	25	10	35	35	100%
CA Soissons	78	8	86	160	54%
Aisne hors délégation	126	54	180	180	100%
Total Aisne	229	72	301	375	80%
CA Beauvais	96	22	118	170	69%
CA Compiègne	123	19	142	105	135%
CG Oise	435	150	585	625	94%
dont zone B	226	95	321	405	79%
Total Oise	654	191	845	900	94%
Total Somme	354	164	518	450	115%
dont zone B	213	102	315	225	140%
Picardie	1 237	427	1664	1 725	96%



Pour la Somme (Amiens), une opération de création d'un centre d'hébergement comprenant 13 logts fera l'objet d'une demande de crédits spécifiques

Parc public Montant moyen de subvention par logement au 17 septembre

	Sı	Subvention moyenne par logement									
		PLUS	PLAI								
	Accordée	Fixée par CRH	Accordée	Fixée par CRH							
C.A. Saint Quentin	1	1 500	10 000	10 000							
C.A. Soissons	2 000	500	8 000	8 500							
C.A Beauvais	1 395	1 500		10 000							
CG Oise zone B	1 838	1 500		10 000							
CG Oise zone C	799	500	7 905	8 500							
Somme zone B	1 000	1 500		10 000							
Somme zone C	1 000	500	8 583	8 500							

Montant supérieur à la subvention moyenne fxée par le CRH



Perspectives financières fin 2010

Territoires	PLUS (yc PLUS-CD et PALULOS communales)	PLAI	Ss Total PLUS PLAI	Tx prévi de réalisation des objectifs PLUS-PLAI	Engagements prévisionnels	PM dotations BOP avec reports	Besoins en dotations complémentaires	
CA St Quentin	25	10	35	100%	135 000	135 000	0	
CA Soissons	78	8	86	54%	110 000	430 880	-320 880	
Aisne hors délégation	126	54	180	100%	505 000	505 000	0	
Total Aisne	229	72	301	80%	750 000	1 070 880	-320 880	
CA Beauvais	96	22	118	69%	370 000	640 000	-270 000	
CA Compiègne	123	19	142	135%	380 000	395 000	-15 000	
CG Oise	435	150	585	94%	1 900 000	2 115 000	-215 000	
dont zone B	226	95	321	79%	1 900 000	2 113 000	-210 000	
Total Oise	654	191	845	94%	2 650 000	3 150 000	-500 000	
Total Somme	354	164	518	115%	1 844 000	1 460 000	384 000	
dont zone B	213	102	315	140%	1 044 000	1 400 000	304 000	
Picardie	1 237	427	1664	96%	5 244 000	5 680 880	-436 880	





Pour la Somme (Amiens), une opération de création d'un centre d'hébergement comprenant 13 logts fait l'objet d'une demande de dotation spécifique.

Perspectives fin d'année par zone

Une part de la production en zone B, conforme à l'objectif fixé (55% des PLUS-PLAI en zone B).

	В	ilan 2009	(en %)		Perspectives 2010			
Zones	PLUS (yc PLUS-CD et PALULOS	PLAI	PLS structures		PLUS (yc PLUS-CD et PALULOS	PLAI	PLS structures	PLS lgts ordinaires
	communales)				communales)			
Zone B1							4,7%	
Zone B2	36,6%	56,2%	7,5%	50,2%	55,2%	58,1%	40,4%	73,8%
Zone C	63,4%	43,8%	92,5%	49,8%	44,8%	41,9%	55,0%	26,2%
Picardie	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



En % par zone, du nombre total de logements agréés et/ou subventionnés

Réorientation de la production Situation par région, au 23 septembre 2010

